

> Editorial



Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Depuis de nombreuses années le département de la Somme est engagé dans de grands projets de territoire qui ont pour but de préserver et valoriser nos paysages. En 2016, le Département recevait le prix Spécial Territoire dans le cadre du concours national *Les Victoires du Paysage* pour l'aménagement et la valorisation des belvédères de la Somme réalisés dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme. Plusieurs collectivités se sont également engagées dans la réalisation de Plans de paysage.

Observer le paysage nous permet de comprendre le fonctionnement de notre société, ses dynamiques naturelles, économiques et sociales. La prise en compte de ces évolutions constitue un support indispensable pour l'élaboration des documents d'urbanisme. A travers ce Trait d'Union, nous avons souhaité rappeler que les communes ont aussi vocation à s'emparer de l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Des professionnels compétents peuvent les y aider.

Ce Trait d'Union vous permettra de découvrir des actions, des acteurs ou plus simplement des démarches dans notre département qui ne demandent qu'à être reproduites. Le CAUE de la Somme a naturellement vocation à vous y aider.

Enfin à travers cette publication, nous avons également souhaité valoriser l'action "40 ans, 40 lieux" qui propose des lectures de paysages au grand public. Celle-ci est portée par l'Union Régionale des CAUE et donnera lieu à des manifestations en lien avec le paysage sur le territoire de la Picardie Maritime lors de la semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin 2018. Nous espérons vous voir nombreux à y participer.

Très bonne lecture à toutes et tous.

Hubert de Jenlis,
Président du CAUE de la Somme

AGIR POUR LES PAYSAGES ...à toutes les échelles !

Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler à l'occasion de notre Trait d'Union n° 10 intitulé "Le paysage au service du développement durable des territoires", la Convention européenne du paysage cosignée en l'an 2000, rappelle que la notion de paysage reste attachée à tout ce qui compose l'identité et la vie d'un territoire.

A cet effet, il est apparu pertinent au CAUE de la Somme de rappeler que les projets de préservation et de développement du paysage ne peuvent exister sans une connaissance fine de son socle géographique, son histoire, des évolutions naturelles et des pratiques humaines. La prise en compte du paysage dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme a fait l'objet d'un atelier spécifique du **Club PLUi des Hauts-de-France** au mois de février 2018.

Construire un projet de territoire communal à travers le prisme du paysage est aussi la mission que s'est donnée le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées à travers la réalisation d'**Atlas paysagers et patrimoniaux**, supports pédagogiques de connaissance du territoire qui sont des outils pour les communes.

Pour autant, bon nombre de projets paysagers sont aussi portés par des élus de proximité sur des **espaces plus modestes** qui structurent et agrémentent nos villes et villages. Nous avons souhaité donner la parole aux acteurs de ces démarches paysagères à diverses échelles de territoire.

Enfin, cette publication présente l'action de sensibilisation et de découverte de nos paysages intitulée "40 ans, 40 lieux" pour fêter les 40 ans de la Loi sur l'architecture de 1977 créatrice des CAUE.



Sommaire

p 1 **Edito**
Agir pour les paysages
...à toutes les échelles !

p 2 et 3 **Agir pour les paysages :**
parole d'acteurs

p 4 **Semaine Européenne du**
Développement Durable
L'info du CIDOC

→ PAYSAGE et mémoire

Création d'une table d'interprétation de paysage et projet de classement du site



Sylvain LUQUET, Architecte Paysagiste
Agence SLAP Paysage

Prix spécial du jury des Victoires du Paysage 2016
pour les belvédères du Grand Projet Vallée de la Somme

Vous êtes souvent intervenus en tant que maître d'œuvre dans le département de la Somme. Votre travail sur le parcours des belvédères a d'ailleurs été récompensé par un prix spécial aux Victoires du Paysage. Les projets de Ribemont sur Ancre et de Villers Bretonneux sont très spécifiques. Quel est le rôle du paysagiste quand il intervient sur des sites de "mémoire" ou des paysages "invisibles" ?

Le rôle du paysagiste est avant tout de révéler et de mettre en valeur un site, un territoire, un simple jardin. Nous sommes là pour comprendre, expliquer, lire les signes invisibles qui ont permis de créer un territoire. Le paysagiste est à la fois conteur et faiseur de paysage. Intervenir sur des paysages de mémoire comme nous avons pu le faire à Villers Bretonneux et Ribemont sur Ancre est un exercice particulier qui demande de saisir l'essence et le génie du site, de définir ce qui est important pour leur préservation.

La compréhension de l'histoire de ces sites est primordiale. Notamment pour les sites liés à la mémoire des conflits mondiaux qui sont d'une grande complexité. Il implique une démarche rigoureuse de décryptage et de lecture du paysage. La plupart des sites patrimoniaux sont également des sites touristiques. Ce sont aussi des sites habités et pratiqués au quotidien par des habitants. L'intégration des usages et des pratiques est l'une des priorités de notre démarche afin que les sites restent praticables et habitables.

La réflexion portée sur un site dépend de l'implication des acteurs locaux et de leur compréhension des atouts et des enjeux. Créer les conditions d'un dialogue constructif et prospectif est un objectif à

“ Ces sites restent des espaces vécus en mouvement et en évolution. ”



atteindre pour une protection durable des sites. Ces sites restent des espaces vécus en mouvement et en évolution. Nous considérons la prise en compte des pratiques quotidiennes et occasionnelles du territoire comme essentielle dans la réussite du projet.

Le travail que nous menons sur les sites patrimoniaux demande une démarche spécifique. S'inscrire dans la compréhension des enjeux locaux permet d'intégrer les sites de mémoires dans un mouvement plus large de valorisation du patrimoine, de développement touristique et de développement économique. Arriver à un juste équilibre entre conversation et développement est l'objectif à atteindre pour permettre une préservation à long terme de ces lieux.



© Agence SLAP Paysage

Table de lecture du paysage sur le site de Chipilly, belvédère du Camp César

Détail des projets de Ribemont sur Ancre et de Villers Bretonneux sur le site de l'Agence SLAP Paysage : <http://slap-paysage.com/>

→ PAYSAGE du quotidien

Aménagement d'un espace public à la lisière du village



Xavier COMMECY
Maire de Gentelles

Le week-end pascal de cette année a été l'occasion d'inaugurer le nouvel espace public (terrain multi-activités) de la commune ; vous avez souhaité faire appel à des concepteurs-paysagistes pour son aménagement. Avez-vous hésité avant de faire appel à un paysagiste ? Quel a été l'apport de ces professionnels ? En quoi leur regard est-il différent d'une entreprise ? Vous avez fait appel au CAUE de la Somme, comment est-il intervenu ?

Quand j'ai proposé au conseil municipal la création de ce terrain multi-activités sur un site de la commune où l'on trouvait un terrain de football au sol des plus irrégulier, une mare fonctionnelle et une friche servant parfois de dépotoir, j'avais en tête ce que je voulais y faire : un lieu d'accueil pour tous et pour tous les âges : sports, balades, repos dans un cadre paysager, verger conservatoire...

Faire appel à des concepteurs-paysagistes était une évidence pour mettre en forme toutes ces idées, tout en respectant l'environnement et les normes imposées aux équipements publics. Ils apportent de plus l'intégration des équipements dans leur cadre paysager, rendant l'endroit utile, unique et agréable à regarder. Nous sommes trop habitués à notre paysage proche pour en apprécier toutes les nuances. Le regard du paysagiste nous les a montrées et on les retrouve dans l'organisation du terrain multi-activités.

“ Nous sommes trop habitués à notre paysage proche pour en apprécier toutes les nuances. Le regard du paysagiste nous les a montrées... ”

Un concepteur-paysagiste fait le lien entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage pour réaliser au mieux les désirs de la commune tout en prenant en compte les contraintes de l'entreprise, ce qui facilite le déroulement et la réussite des travaux.

Dès la prise de décision de réalisation du projet, nous avons contacté le CAUE de la Somme avec qui nous avons déjà travaillé dans la commune. Le CAUE nous a aidé à préciser nos souhaits, nous a donné les premiers conseils et nous a indiqué comment trouver des bureaux d'études.



© Mairie de Gentelles

Inauguration du nouvel espace public communal, mars 2018

<https://www.facebook.com/Gentelles/>

→ PAYSAGE, "socle" de travail

Appel à projet "Plan de paysage" *

* Réponse avant le 29 juin 2018 !



Sophie GERIN, Paysagiste
Chargée d'études Pôle Sites et Paysages
DREAL Hauts-de-France

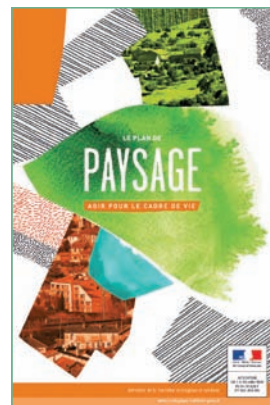
L'Etat vient de lancer un nouvel appel à projet "Plan de paysage". Cette initiative démontre l'ambition qu'a l'Etat de faire de la question du paysage une préoccupation fondamentale et de promouvoir les actions en faveur du paysage sur le territoire national. Pensez-vous qu'il soit nécessaire que les petites communes et les collectivités s'approprient davantage cette question du paysage qui semble souvent trop abstraite ? Qui peut prétendre répondre à cet appel ?

Il est bien sûr essentiel que les collectivités, quelle que soit leur taille, s'approprient la question du paysage. Tout d'abord parce qu'elles participent chacune à de grands paysages qui font l'identité et l'attractivité de la région, mais également parce qu'elles constituent l'acteur majeur pouvant préserver ou améliorer la qualité de leur propre cadre de vie, notamment par des actions très concrètes.

Un Plan de paysage est un outil porté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, au service des élus, et partagé avec les acteurs du territoire. Il s'agit d'un document transversal permettant d'appréhender l'évolution des paysages du territoire concerné et la qualité de son cadre de vie. Il a pour objectif ainsi de guider les décisions et les projets d'aménagement qui s'inscrivent dans le périmètre considéré, en apportant les éléments de réflexion sur la gestion de l'espace. Il permet de fédérer tous les acteurs d'un territoire autour d'un projet qui dépasse la simple planification : il définit un programme d'actions, reposant sur des objectifs définis au préalable et en concertation. Il ne se veut donc pas abstrait, mais au

« Il permet de fédérer tous les acteurs d'un territoire autour d'un projet qui dépasse la simple planification... »

contraire très opérationnel par ces actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques spécifiques du territoire. Parmi ces actions, certaines peuvent être réalisées immédiatement, d'autres s'inscrivent dans un plus long terme, tout en restant très concrètes. L'appel à projets "Plans de paysage" s'adresse à tous les territoires qui souhaitent s'engager dans un plan de paysage (collectivités locales, associations, PNR, Grands Sites de France, etc.), et correspondant à l'échelle d'une ou plusieurs unités paysagères. La majorité des lauréats actuels dans la région sont des intercommunalités.



Outil de présentation de la démarche plan de paysage et de sa méthodologie, cette brochure met en avant les témoignages d'acteurs de plan de paysage : paysagistes, urbanistes, animateurs de plans et élus.

En téléchargement sur le site du Ministère de la Cohésion des Territoires : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/publication/le-plan-de-paysage-agir-pour-le-cadre-de-vie_7565

Pour participer à l'appel à projets "Plan de paysage" : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/participez-lappel-projets-plan-paysage>

→ Partager le PAYSAGE

Réalisation d'atlas paysagers communaux



Clotilde de ZELICOURT
Chargée de mission Urbanisme Paysage
Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées s'est engagé dans la réalisation d'atlas paysagers communaux ; pour quelle raison cette échelle du territoire vous est-elle apparue pertinente ? Les communes s'inspirent-elles de ces travaux pour réfléchir à leurs aménagements ?

Depuis 2011 le Syndicat Mixte a réalisé des Atlas paysagers et patrimoniaux dans une vingtaine de communes, dans le cadre d'une action de préfiguration du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime. A l'horizon 2035, l'objectif est que chacune des 137 communes du PNR en soit dotée.

L'échelle de la commune permet d'être au plus près des habitants et des élus et de les sensibiliser à leur paysage quotidien.

L'objectif est de faire le lien entre l'évolution passée des paysages et leur évolution à venir en proposant un projet d'aménagement à un endroit particulier identifié avec les habitants et les élus. Le recensement des éléments de patrimoine et de paysage, les propositions d'actions, les propositions d'instruments réglementaires, doivent appuyer la réflexion sur les documents d'urbanisme et sur les projets d'aménagements. Aujourd'hui, je dois faire ce travail de retour vers les communes pour connaître comment toutes ces propositions ont été prises en compte.

« L'objectif est de faire le lien entre l'évolution passée des paysages et leur évolution à venir. »



Réunion de concertation pour l'élaboration des atlas paysagers et patrimoniaux

Pour accéder à l'ensemble des productions du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées : <http://www.baiedesomme3vallees.fr/le-pnr/les-atlas-paysagers-et-patrimonial/>
<https://www.facebook.com/BaiedeSomme3V/>



Atelier lecture du Paysage à Eaucourt
vue de la Vallée de Somme
© SM Baie de Somme 3 Vallées

Semaine européenne du Développement Durable du 30 mai au 5 juin 2018

➔ “Lectures de paysages” en partenariat avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées



Dans le cadre des 40 ans de la Loi sur l'architecture de 1977, les 5 CAUE des Hauts de France, constitués en Union régionale, ont choisi de mettre en place une initiative commune intitulée “40 ans - 40 lieux”. Cette action propose de regarder autrement le territoire à travers 40 fenêtres ouvertes sur notre environnement, constitué de paysages naturels et urbains, de composantes bâties et environnementales.

Chacun des 5 CAUE a retenu 8 sites. Le choix des sites s'inscrit dans les enjeux et les singularités qu'a souhaité révéler et illustrer au sein de son département chacun des 5 CAUE.

A l'image des CAUE, le projet se situe à l'interface des préoccupations portées par l'Etat, les collectivités et les institutions au regard notamment de la reconnaissance de la valeur des paysages et de la biodiversité dans le cadre des démarches liées à l'aménagement du territoire mais aussi, plus simplement, des actions de sensibilisation en lien avec le territoire “vécu” et ses habitants.

La DREAL est partenaire de l'action.

Dans la Somme, 3 des 8 sites se situent sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées.

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable qui se déroulera du 30 mai au 5 juin 2018 organisée sous l'égide du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur le thème “Villes et Territoires de demain”, il est apparu opportun à Baie de Somme 3 Vallées et au CAUE de la Somme de proposer une action de sensibilisation au grand public sur l'observation des paysages et les évolutions que pourront porter les projets du territoire : Parc Naturel Régional, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Pays d'Art et d'Histoire ou Label Grand Site de France.

Semaine Européenne du Développement Durable :
<http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/>

Retrouvez notre action “40 ans - 40 lieux” sur la page :
www.caue80.fr/le-caue-en-actions/40-ans-40-lieux/

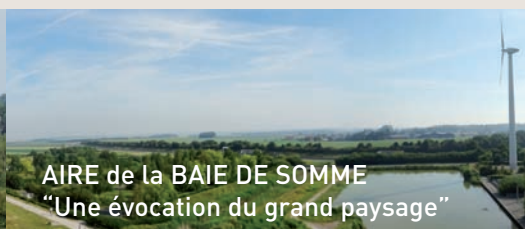


➔ 3 rendez-vous à ne pas manquer !

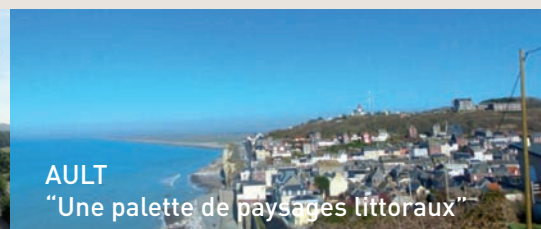
Programme et dates : www.caue80.fr



SAINT RIQUIER
“Le Moyen-âge dans nos paysages”



AIRE de la BAIE DE SOMME
“Une évocation du grand paysage”



AULT
“Une palette de paysages littoraux”

L'info du CIDOC

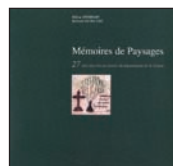
Plus d'infos sur le portail : www.cidoc.fr

Le Centre d'Information et de Documentation du CAUE offre l'accès à un fonds documentaire riche de plus de 15 000 références, avec possibilité d'emprunt : ouvrages, guides, études, revues.

Catalogue consultable sur le portail : www.cidoc80.fr et actualités disponibles sur notre site : www.caue80.fr



Atlas des paysages de la Somme
I. Une approche thématique
II. Six entités paysagères
DREAL Picardie, Atelier
Traverses, 2007, 241 p.



Mémoires de paysages, 27 sites
inscrits ou classés du département
de la Somme
CAUE 80, SDAP 80, Conseil
départemental 80, DREAL Picardie,
Atelier Traverses, 2000, 234 p.



Aménager durablement les
petites communes :
écoquartiers en milieu rural ?
CERTU, 2011, 209 p.



Paysage Actualités
revue mensuelle

Rédaction : Grégory Villain - Chloé Bonder / Conception graphique : Emmanuelle Carlier
© CAUE de la Somme - Mai 2018

Suivez-nous sur Facebook et Twitter



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

35 Mail Albert 1^{er} 80000 Amiens tél. 03 22 91 11 65 fax 03 22 92 29 11

courriel : caue80@caue80.asso.fr - site internet : www.caue80.fr